

Permanences juridiques pour les mineurs

« Mercredi, faut que j'en
parle à mon avocat ! »

Besoin d'en savoir
plus sur vos
droits ?

*Venez en parler
à un avocat !*



Consultations gratuites sur rendez-vous
1^{er} mercredi de chaque mois
de 14h30 à 16h30

Maison de Justice et du Droit des Ulis 01 64 86 14 05
www.lesulis.fr



Vous êtes mineur ? Quel que soit le problème juridique que vous rencontrez, un avocat peut vous conseiller. C'est gratuit et confidentiel.

• Droit de la personne

Domiciliation, autorité parentale, nationalité, adoption, obligation alimentaire des parents, émancipation...

• Protection de l'enfance

Assistance éducative, mauvais traitements, agressions sexuelles...

• Assistance et représentation en justice

Préparation du dossier d'aide juridictionnelle, assistance et représentation devant un juge...

La Maison de Justice et du Droit des Ulis vous accueille et vous conseille gratuitement pour tous les conflits de la vie quotidienne. Quel que soit votre nationalité ou votre niveau de vie, elle vous permet d'obtenir rapidement des informations sur vos droits et les démarches à entreprendre.

En liaison avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit et grâce à l'intervention de professionnels habilités (avocats, juristes ou associations agréées) la Maison de Justice et du Droit vous propose :

- ◆ Un accueil et une écoute de qualité
- ◆ Des permanences d'information et d'orientation juridiques
- ◆ Des consultations juridiques par des avocats du barreau de l'Essonne
- ◆ Des solutions pour le règlement amiable des petits conflits d'ordre civil...

• Où trouver la Maison de Justice et du Droit ?

Rue des Bergères - Groupe scolaire - 91940 Les Ulis ☎ 01 64 86 14 05

